

MODIFICATION DES REGLEMENTS

Octobre 2007

REGLEMENTS GENERAUX

Article A.2.1.3. Missions et prérogatives

7^{ème} point :

~~former et~~ désigner les Présidents de Commission des Arbitres des championnats de France ~~et des~~
~~compétitions nationales~~

Article A.2.4.2 L'Arbitre fédéral

Au 3^{ème} point : Prérrogatives

~~Après avoir suivi une formation~~ ~~Après réussite à un examen (écrit et pratique)~~ spécifique assuré par la CNA,
il peut accéder à la présidence de la commission des arbitres d'une compétition de niveau national

Article A.4.1 Les rapports d'arbitre

Au point 3 :

~~3) Résultats des compétitions : les arbitres doivent envoyer à la FFTA (Service des Activités Sportives) 1 exemplaire des résultats « papier », dans un délai de 6 jours, pour contrôle éventuel en cas de problème de qualification ou de sélection. Ne pas oublier de mentionner les dates et lieux des compétitions (club — ligue). Cet envoi à la FFTA peut se faire par courrier électronique : sport@ffta.fr~~

3) L'arbitre responsable de la compétition doit s'assurer que l'organisateur fait parvenir à la FFTA (Service des Activités Sportives) un exemplaire complet des résultats dès la fin de la compétition. Cette transmission doit se faire par des moyens informatiques, sur fichier PDF.

Le reste sans changement

Article B.5.1 Le Jury d'Appel

Deuxième point : Nomination : modifier comme suit :

- **Nomination**

~~Lors des championnats de France, des circuits nationaux et des grandes manifestations nationales ou internationales, le Président du Jury d'Appel est désigné par le Comité Directeur de la FFTA. Les autres membres du jury sont nommés par le Président de la Commission des Arbitres de la compétition.~~

Lors de toutes les autres compétitions, tous les membres du jury (dont le président) sont nommés par le Président de la Commission des Arbitres de la compétition.

* **Frais du Président du Jury d'Appel** : supprimé

~~Désigné par la FFTA lors des compétitions nationales, le Président du Jury d'Appel est pris en charge financièrement par la FFTA (déplacements, hébergement, repas). L'organisateur sera tenu de lui fournir les repas de midi, sur le terrain de compétition, à partir du jour de l'entraînement officiel.~~

~~Application le 01/02/2007.~~

Article C.7. Les règles d'abandon

Premier §, point 3 : **supprimer** "le score de l'archer qui abandonne ne pourra pas être pris en considération pour le classement final de l'épreuve. L'archer sera classé avec 0 points".

Article F.2 Les distinctions pour la FFTA

8^{ème} point :

BROCARD	Arc droit nu	Arc chasse nu	Arc classique nu	Arcs à poulies nu	Arc libre
Vert sur fond blanc	120	140	180	230	310
Argent sur fond vert	210	230	270	350	430
Or sur fond blanc	305	325	365	465	545
Or sur fond noir	390	430	450	550	630
Or sur fond bleu	450	500	525	640	720
Or sur fond rouge	560	600	625	720	760

LYNX	Benjamins - Minimes - Cadets	
	Arc Nu	Arc à Poulies Nu
Noir sur fond orange	250	280
Argent sur fond orange	290	350
Or sur fond orange	350	450

Article G MODIFICATION DES REGLEMENTS à ajouter

G.1. Dates d'application

Sauf urgence qui sera publiée par "instruction fédérale", les modifications des règlements, validés par le Bureau ou le Comité Directeur de la FFTA, seront applicables après le dernier championnat de France ou compétition nationale (individuel ou par équipes) de la saison en cours de la discipline concernée.

TIR EN SALLE

Règlement français

Article C.5.3 Les catégories de tir

Supprimer tout et remplacer par :

Les divisions d'arc sont : Arc Nu (bare bow)
 Arc droit
 Arc chasse

Pour ces trois types d'armes, le règlement concernant l'équipement des archers est celui de l'Arc Nu du tir en campagne (flèches, poids additionnels, stabilisateurs, passage de l'arc, non bandé mais avec tous ses accessoires, dans l'anneau de 122mm, etc...). *Application immédiate*

TIR EN CAMPAGNE

Règlement Français

Article C.4 Le chronométrage

Modifier comme suit

Le chronométrage existe lors de toutes les compétitions sélectives pour les championnats de France et lors de toutes les phases des championnats de France.

L'arbitre chronomètre systématiquement les compétiteurs (pelotons) passant dans sa zone de contrôle et doit être bien en vue des compétiteurs.

F. LE CHALLENGE PRO FIRST à ajouter

Ce challenge se déroule du 1^{er} mars de chaque année jusqu'à 3 semaines avant le championnat de France scratch de tir en campagne.

F.1 Règlement de l'épreuve

Sur une compétition de 24 cibles inscrites au calendrier national (24 connues ou 24 inconnues ou 12 connues +12 inconnues)

Le tireur confirmé PRO tirera au piquet de sa catégorie d'âge, le néophyte FIRST tirera au piquet blanc pour les sans viseurs, au piquet bleu pour les arc à poulies et les arcs classiques

Pelotons de 2 équipes (4 archers) – sur chaque cible les tireurs confirmés tirent en premier (rotation maintenue). Ils peuvent communiquer avec leur coéquipier respectif afin de lui faire connaître les spécificités de la discipline

F.2 Composition des équipes

Equipe de 2 tireurs : un tireur pratiquant le tir en campagne + un néophyte dans cette discipline. Le néophyte est une personne n'ayant jamais participé à une compétition officielle de tir en campagne.

Les tireurs d'une même équipe pourront être de clubs différents.

Les archers ayant disputé une édition en FIRST doivent ensuite concourir en PRO

Inscriptions directes auprès de l'organisateur. Celui-ci informe dans son mandat que sa compétition servira de support à un Pro-First et il l'inscrit au calendrier du Challenge Pro- First directement auprès du responsable, au minimum 1 mois avant la compétition

Les équipes peuvent être constituées de toutes les combinaisons d'armes, d'âges et de sexes existantes en tir en campagne, soit 6 combinaisons possibles.

CL+CL / CL+AP / CL+SV / AP+AP / AP+SV / SV+SV
(CL= arc classique, AP= arc à poulies, SV= sans viseur)

Un PRO peut participer à autant de challenges qu'il le souhaite durant la période d'organisation du challenge

Un FIRST ne peut participer qu'à une seule épreuve du challenge

F.3 Classement

Dans les catégories sur 24 cibles (total du PRO et du FIRST) .Le score cumulé et le classement seront envoyés à la commission tir en campagne pour l'établissement d'un classement national consultable sur le site de la FFTA

F.4 Dotations

Dotation de chaque épreuve à la convenance de l'organisateur.

Dotation Fédérale aux 3 premières équipes de chaque catégorie au classement national du challenge par de nombreux lots en nature.

F.5 Classement national

Le score du tireur PRO sera pris en compte pour le classement national du tir en campagne, en individuel et pour l'équipe si une équipe est déposée au greffe de la compétition

Le tireur First ne peut entrer en aucun cas dans ces classements

F.6 Remise des prix

Lors du championnat de France scratch, le samedi soir. Les récompenses non retirées ce soir là ne pourront pas être réclamées ultérieurement.

TIR NATURE

Article A.4 Les équipements des archers

Après le § "les décompteurs de temps", ajouter :

Notes et documents

Seul le règlement ou des extraits de règlement sont autorisés.

Toute consultation ou prise de note personnelle, manuscrite ou numérique, durant la compétition, est strictement interdite.

Application immédiate.

Article B.3 Le Déroulement

Modifier comme suit :

~~L'organisateur devra prévoir 2 parcours de 30 cibles (chaque parcours de 30 cibles devra comporter 6 "grands gibiers", 10 "moyens gibiers", 8 "petits gibiers" et 6 "petits animaux", situés aux distances réglementaires).~~

~~Pour toutes les catégories, les épreuves du Championnat de France se déroulent sur 30 cibles le samedi et 30 cibles le dimanche.~~

~~Le classement final se fait sur le cumul de points des deux jours.~~

~~Le départ des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés~~

~~L'organisateur devra prévoir 3 parcours de 21 situés aux distances réglementaires).~~

~~Pour toutes les catégories, les épreuves du Championnat de France se déroulent sur 21 cibles le samedi et 21 cibles le dimanche.~~

~~Le classement final se fait sur le cumul de points des deux jours.~~

~~Le départ des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés.~~

~~Application immédiate~~

- **Formation des pelotons**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur d'après la liste fournie par la FFTA selon l'ordre du classement national, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours.

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie.

~~En cas de départ échelonné, l'ordre de départ est géré dans le cahier des charges. (Application immédiate)~~

Lorsque les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est obligatoire pour des raisons de sécurité.

Le reste sans changement.

Article D.1.2. Les modes de qualification

Supprimer les trois dernières lignes de cet article et les remplacer par :

~~Un club peut présenter pour le Critérium soit une équipe masculine, soit une équipe féminine soit les deux, si elles ont chacune réalisé le score qualificatif ou sont Championnes de Ligue ou de Division Régionale~~

~~Application immédiate~~

TIR 3D

Article A.1 Le Parcours

Corriger ce qui est en rouge :

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 40 cibles ou 2 fois 20 cibles, en distances inconnues.

Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur :

- entre 5m et 45m pour le piquet rouge ;
- entre 5m et 35m pour le piquet bleu ;
- entre 5m et 25m pour le piquet blanc ;
- cependant, les parcours doivent comporter des animaux de tailles variées à des distances variées et le cumul des distances, du piquet bleu à la cible, doit se situer dans une fourchette de **430 à 460m**, pour un parcours de 20 cibles (*Application immédiate*);
- le total des diamètres des zones tuées doit se situer dans une zone de **195 à 240cm** (*Application immédiate*);
- le total des distances de tir, divisé par le total des diamètres, donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,80 et 2,35** (*Application immédiate*);
- si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas qualificatif.

Total des distances de tir (entre 430 et 460 mètres)

Total des diamètres des zones tuées (entre 195 et 240 cm)

= **1,80** < coef < **2,35**

< à **1,80** = parcours trop facile

> à **2,35** = parcours trop difficile

- Un parcours de 20 cibles devra obligatoirement comporter un minimum de 5 cibles au dessous de 15m et 5 cibles au dessus de 28m.
- Le piquet rouge doit se situer en arrière du piquet bleu à une distance comprise entre 0 et 10m.
- Les photographies des différents gibiers doivent être affichées globalement au greffe.
- Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

A.1.1 LES CIBLES

Les zones marquantes des cibles 3D sont matérialisées par un trait tracé par le fabricant. **Il est interdit de les modifier. En cas de nécessité de rezoneage, elles doivent être rezoneées à l'identique.** Lorsque ces zones ne sont pas tracées, elles doivent l'être par l'arbitre responsable ou l'organisateur sous le contrôle de l'arbitre. En aucun cas, les surfaces des zones vitales ne doivent être matérialisées par un surlignage au vernis ou tout autre procédé. De même, le spot (10X) ne doit pas être matérialisé par une peinture de couleur tranchante avec le corps de l'animal : en effet, ceci constitue une aide à la visée qui dénature l'esprit du tir 3D, tir dans lequel l'appréciation de la zone vitale d'un animal reste fondamentale, autant que l'appréciation des distances.

A.11 POINTS PARTICULIERS

Les aides optiques et tout appareil pouvant servir à l'estimation des distances sont interdits sur le parcours.

Les jumelles : Seules les jumelles tenues à la main, d'un grossissement maximum de 8,5X selon spécification du fabricant, sont autorisées, **seulement durant le temps imparti pour le tir : soit dès l'arrivée au pas de tir, et jamais après le tir de la seconde flèche.**

L'usage des appareils de photographies (sauf les téléphones mobiles) est autorisé après le tir du dernier archer du peloton.

Appareils de communication :

Sont interdits, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à tout moment sur les parcours de compétition, tout appareil de communication, les casques d'écoute ainsi que les appareils tels que baladeurs, MP3,...

Il est conseillé de retracer les zones de l'animal, **à l'identique des originales**, lorsque les limites sont peu nettes et sont sujettes à litige.

Notes et documents

Seul le règlement ou des extraits de règlement sont autorisés.

Toute consultation ou prise de note personnelle, manuscrite ou numérique, durant la compétition est strictement interdite. *Application immédiate.*

B.2 Le Déroulement

• Particularités :

L'organisateur implantera **3** parcours de 20 cibles. Les animaux composant ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.

- ✓ 20 cibles seront titrées le samedi et 20 cibles seront tirées le dimanche. Chaque parcours de 20 cibles devra avoir un cumul de distances par rapport au pas bleu situé dans une fourchette de 430 à 460 mètres avec un cumul de diamètres des cibles de 195 à 240cm.
- ✓ Le total des distances de tir divisé par le total des diamètres donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,80 et 2,35**.
- ✓ Un schéma type de grille de départ sera fourni à l'organisateur pour les deux jours. Une grille type sera également proposée pour l'établissement des pelotons du deuxième jour
- ✓ Les inscriptions sont définitives et closes 10 jours avant le début de la compétition, aucune inscription ne sera retenue sur place même si des désistements sont constatés.
- ✓ Les scores des Championnats de France rentreront dans l'établissement du classement national.

Article C.2 Les équipes

Capitaine d'Equipe : les Capitaines d'Equipes sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul Capitaine d'Equipe par équipe ;
- le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le Capitaine d'Equipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le Capitaine d'Equipe peut suivre ses archers à tous les pas de tir auxquels l'équipe a accès : si l'équipe comprend un jeune, tous les membres de l'équipe peuvent aller jusqu'au piquet blanc et revenir en arrière s'ils le souhaitent, sans que le jeune ait tiré ses flèches. L'ordre des tirs reste au choix du Capitaine. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- **Le Capitaine d'équipe fait partie intégrante de l'équipe. De ce fait, dans le temps imparti pour le tir de l'équipe et uniquement au piquet de tir, il peut aussi utiliser des jumelles.**
Application immédiate
- le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
 - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
 - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
 - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : à ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
 - d) il accompagne son équipe lors du contrôle de matériel ;
 - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.
- En cas de désaccord, il devra déposer un recours auprès du Jury d'Appel (Application au 01/01/2007).

Article D.1.2 Les Modes de Qualification

Corriger le dernier § comme suit :

Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA, 2 semaines au plus tard avant le Critérium de France. Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Critérium ainsi que le nom du capitaine d'équipe.

Un club peut présenter pour le Critérium soit une équipe masculine, soit une équipe féminine soit les deux, si elles ont chacune réalisé le score qualificatif ou sont Championnes de Ligue ou de Division Régionale
(Application au 01/01/2008).

Article E.2 Les équipes de Clubs

Capitaine d'équipe : les capitaines d'équipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;

- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le Capitaine d'Equipe peut suivre ses archers à tous les pas de tir auxquels l'équipe a accès : si l'équipe comprend un jeune, tous les membres de l'équipe peuvent aller jusqu'au piquet blanc et revenir en arrière s'ils le souhaitent, sans que le jeune ait tiré ses flèches. L'ordre des tirs reste au choix du Capitaine. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- **Le Capitaine d'équipe fait partie intégrante de l'équipe de ce fait il peut aussi utiliser des jumelles, dans le temps imparti pour le tir de l'équipe, au piquet de tir.**
Application immédiate
- le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
 - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
 - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
 - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : à ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
 - d) il accompagne son équipe lors du contrôle de matériel ;
 - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours auprès du Jury d'Appel **(Application au 01/01/2007)**.

Le reste sans changement.